

AMIANTE OPERATEUR SOUS SECTION 4

PROGRAMME 2023

Réaliser des opérations d'entretien et de maintenance sur des matériaux susceptibles d'émettre des fibres d'amiante (Sous section 4)

Délai d'accès formation : inscription 15 jours avant le début de la formation.

Objectifs

- Être capable d'appliquer un mode opératoire
- Savoir alerter en cas d'anomalie
- Connaître et mettre en œuvre les procédures de décontamination

Public Visé

Toute personne travaillant sur des installations pouvant contenir de l'amiante (activité décrite à l'article R4412-139 du code du travail)

Durée

14.00 Heures

2 Jours

Pré Requis

Les stagiaires ou leur employeur devront, préalablement à l'entrée en formation, avoir fourni au CTFPA une attestation sur l'aptitude médicale du stagiaire.

Parcours pédagogique

JOUR 1

La connaissance du matériau amiante
Origine, propriétés physico chimiques
Les risques liés à l'exposition à l'amiante
Mécanismes d'intoxication, pathologies, maladies professionnelles
Retrait / Intervention définition, limites
Les aspects réglementaires de la prévention et les procédures d'intervention
Les grands principes applicables concernant la santé, le travail, l'environnement

JOUR 2

L'application des mesures de protection collective et individuelle
Définition, critères d'efficacité, choix
L'étude des modes opératoires intégrant la prévention avec appropriation des consignes
Analyse des cas d'entreprises
Mise en chantier concrète sur chantier fictif

- Allier les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées à la présence éventuelle d'amiante
- Alerter, en cas de doute, les personnels d'encadrement de la présence éventuelle d'amiante
- Appliquer les durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés
- Appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets.
- Tenir la conduite prévue dans les situations d'urgence ou anormales

Méthodes et moyens pédagogiques

Formation présentielle :

CTFPA - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 73 31 00647 31

Version : AMIANSS4OPE-20230630

Alternance de cours théoriques et d'exercices écrits et pratiques. Power point; vidéo projecteur
Evaluation Théorique : QCM Evaluation pratique en situation

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur expérimenté et habilité

Méthodes et modalités d'évaluation

- Evaluation Théorique : QCM Evaluation pratique en situation
- Fiche d'évaluation
- Attestation de formation

- Nombre de stagiaire formé en 2021 : 5
- Taux de satisfaction 2021 : 97.3 %

Modalités d'Accessibilité

Avant toute entrée en formation, l'entreprise doit informer le CTFPA de la présence d'une personne en situation de handicap, à minima 15 jours avant le début de l'action de formation.

Le cas échéant, le CTFPA aura le délai suffisant pour vérifier sa capacité d'accueil en fonction du type de handicap et pourra orienter l'entreprise vers des organismes spécialisés dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Effectif

De 5 à 12 Personnes